

Distinctions au sujet de l'éthique professionnelle en enseignement

Par

Stéphane Martineau
UQTR

Quand on parle d'éthique professionnelle, il est bon de distinguer certaines notions. En voici d'abord trois parmi les plus importantes :

DÉONTOLOGIE

Il s'agit d'un ordre réglementaire dont les devoirs sont inscrits dans un document officiel.

MORALE PROFESSIONNELLE

Contrairement à la déontologie, elle n'est pas codifiée de manière explicite et renvoie à des convictions ou valeurs communément admises par la majorité des membres d'une profession.

ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

On peut la définir comme un principe de conduite qui n'engage que le sujet individuel.

Les trois concepts se différencient selon leur degré de codification et leur degré de partage par une collectivité de travailleurs.

Dans l'exercice d'une profession, les trois doivent toutefois être en harmonie sinon, il y a contradiction entre le dire et le faire du professionnel.

Par ailleurs, en ce qui concerne plus spécifiquement l'éthique professionnelle en enseignement, on peut distinguer cinq grands champs où cette éthique devrait se manifester :

- **L'éthique de la relation au savoir** (recherche et formation continue);
- **L'éthique de la relation pédagogique** (rapport enseignant-élève);
- **L'éthique du service public** (fonction sociale de l'école);

- **L'éthique de la collégialité éducative** (professionnalisme collectif);
- **L'éthique professionnelle au sens légal du terme** (code de déontologie et ordre professionnel).